

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Etaient présents : M. BOUTOULLE, M. BENOIT, M. CADIOU, Mme CAMARADE, Mme COLLIGNON, Mme TAUZIN, Mme FLORENCHIE, M. AMELOT, Mme ARORIM, Mme LE GRAS, Mme TOUTON, Mme DASCALAKIS, Mme FIGAREDE.

Etaient représentés : Mme ANTOLIN, M. BESSART-BANQUY, M. FIGEAC, M. LAURAND, M. CAPDETREY, Mme VIAUD, Mme DELREY.

M. BOUTOULLE ouvre la séance.

Suite à l'élection partielle organisée le 13 décembre dernier, il présente à la commission les deux nouveaux membres élus du collège 2 (collège des personnels titulaires d'une HDR) : Mme Emilie d'ORGEIX et M. Pierre DARNIS. Il félicite ces deux collègues et leur souhaite la bienvenue.

I - Approbation des procès-verbaux du 15 septembre et du 6 octobre 2016

M. BOUTOULLE indique que le PV de la réunion du 3 novembre 2016 a été envoyé aux membres de la CR pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant la séance, mais cet envoi est trop récent pour qu'il soit proposé à un vote. Ce vote est donc reporté à la séance du 12 janvier 2017.

Après avoir demandé si des modifications devaient être apportées aux procès-verbaux du 15 septembre et du 6 octobre 2016, il propose de passer au vote de ces deux PV.

Résultat du vote :

Votants	: 20
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	18

La Commission de la Recherche approuve les procès-verbaux du 15 septembre et du 6 octobre 2016.

Mme COLLIGNON demande que soit prévue dans l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la CR une discussion autour de plusieurs points traités au printemps et au début de l'été 2016 sans que les membres aient eu le temps de vraiment de mener à leur sujet une réflexion collective. Cela concerne notamment :

- les avis de la CR sur les dossiers de candidature à un CRCT et ceux à la PEDR avant leur envoi aux sections du CNU ;

- la proposition de modulation de service (30h pour 5 personnes) pour les porteurs de projets ANR ou ERC comme forme de soutien de l'établissement à la recherche.

M. BOUTOULLE approuve et propose que ces points soient inscrits à l'ordre du jour d'une des prochaines réunions de la CR au début du 2^e semestre.

Mme TAUZIN souhaite également aborder la question de la suppression des ordinateurs fixes dans l'établissement, même si ce n'est pas à l'ordre du jour, pour faire savoir que tous les enseignants-chercheurs ne sont pas d'accord avec cette mesure.

II - 1ère Session de la PSE 2017 : examen des demandes de financement des projets de recherche et des colloques internationaux

M. BOUTOULLE précise que les demandes de financement sur PSE sont nombreuses pour cette session 1 de la PSE 2017, au regard d'un budget fixé à 20 000 €.

Il fait état de 10 demandes pour des projets de recherche (PRSE) et de 14 demandes pour des colloques, correspondant à un montant total de 53 000 €. L'ensemble de ces dossiers, leurs budgets, avec les avis des DU, est consultable sur le BV.

Le bureau de la commission s'est réuni le 6 décembre 2016 et a examiné pour chaque dossier les 2 rapports rédigés par ses membres. Une longue discussion sur la base de ces rapports a donné lieu à une proposition concernant chaque dossier, l'ensemble de ces propositions permettant de respecter l'enveloppe budgétaire de 20 000 €. La plupart des demandes de financement ont été revues à la baisse en raison de ce budget contraint ; certaines ont été refusées ou ajournées.

Le tableau des propositions du bureau a été diffusé à l'ensemble des de la CR.

M. BOUTOULLE donne lecture du tableau.

I - Les PRSE (programmes de recherche soutenus par l'établissement)

Projet 1 - Système d'Information Géographique (SIG) du centre monumental de Thasos. Topographie et architecture, porté par M. Des Courtils et Mme Trippe de l'UMR Ausonius ; montant demandé : 4 000 €, montant proposé : 1500 €. Le bureau, qui a proposé d'aligner la contribution de l'UBM à hauteur de celle de l'unité, a souligné la forte implication financière de l'Ecole Française d'Athènes à hauteur de 15 000 €.

Projet 2 - L'Hôtel urbain en Europe : pôle de modernité et de transformation dans la ville – porté par M. Figeac de l'équipe CEMMC ; montant demandé : 2 400 €, montant proposé : 1 000 €. Cette demande concerne le montage d'une ANR ou d'un projet H2020. Le bureau a estimé que le projet n'était pas suffisamment précis et devait être retravaillé. S'il s'agit d'une future ANR, la présence de partenaires étrangers ne rend pas éligible le projet devant l'ANR. Par ailleurs, la cible semble trop vaste.

Projet 3 - Journée d'études pour la préparation de la demande ANR CORTESIA – porté par Mme Panzera de l'équipe CLARE : ce projet concerne un dépôt d'ANR qui a déjà eu lieu

en octobre 2016. Le Bureau constate un problème de cohérence dans le calendrier et note que la direction de la recherche n'a pas été avertie de ce dépôt pour accompagner le porteur et pour donner au projet le maximum de chances de réussite. La proposition est de ne pas financer cette journée d'étude et d'inviter le porteur de projet à prendre contact avec le Pole ingénierie des projets dans l'éventualité d'un nouveau dépôt.

Projet 4 - Atelier de recherche dessinée – porté par M. Labarre de l'équipe CLIMAS ; montant demandé : 280 €. Le bureau n'a pas proposé de financement car il s'agit d'une journée d'étude et les équipes ont eu un supplément de dotation pour couvrir ce type de frais.

Mme CAMARADE précise qu'il ne s'agit pas d'une simple journée d'étude, mais d'une collaboration avec un dessinateur qu'il faut rémunérer.

M. BOUTOULLE estime que la participation de l'équipe CLIMAS qui est de 50 € pourrait être supérieure.

Mme BEGHAIN rappelle que ce thème de recherche ne figure pas dans les axes de recherche de CLIMAS.

Mme FLORENCHIE estime qu'il y a un problème de cohérence. Le projet concerne une seule journée d'étude, ce qui est trop court au regard du nombre de personnes invitées.

Mme TAUZIN, en raison de la modicité de la somme demandée, est favorable à l'attribution des 280 €.

Projet 5 - Réseau Scientifique Européen sur la Radiofluorescence Infra-Rouge – porté par MM. Mercier et Kreutzer de l'UMR IRAMAT ; montant demandé 1 980 €. Tout en reconnaissance la grande qualité scientifique de ce projet, le bureau a estimé qu'étant donné la modicité du budget, l'UMR IRAMAT pourrait couvrir le financement demandé à la PSE, en relevant sa participation, compte tenu des contraintes budgétaire pesant sur cette session de la PSE.

Projet 6 - Corse préhistorique. La rhyolite : des sources géologiques aux assemblages archéologiques – porté par M. Le Bourdonnec de l'UMR IRAMAT ; montant demandé 1 000€, montant proposé 600 €.

Projet 7 - L'échange massif d'informations dans les stratégies multi-agents : cas de jeux massivement multijoueurs – porté par M. Labarbe de l'équipe MICA ; montant demandé 2 187 €. Il s'agit d'une étude préalable à un projet Région. Le bureau a estimé que le projet devait être précisé (méthodologie, calendrier, outils, moyens humains) et reproposé après modification à la prochaine session.

Projet 8 - Réseau de recherche en vue de constituer une équipe pluridisciplinaire sur l'information de santé sur internet et les enjeux de santé publique – porté par M. Lakel de l'équipe MICA ; montant demandé 3 000 €. Tout en reconnaissant l'incontestable intérêt scientifique de ce dossier, le bureau a estimé que ce projet de dépôt d'ANR manque à ce stade de précision quant à son calendrier, son budget et que la cible ANR est insuffisamment identifiée.

Projet 9 - "Ecole de Bordeaux et « Les Sciences de l'écrit»" : quels usages pour un fonds scientifique digital ? – porté par M. Cormerais de l'équipe CLIMAS ; montant demandé : 3 200 €, montant proposé : 1 500 €.

Projet 10 - "Changements globaux et recompositions des spatialités dans l'Himalaya" – porté par Mme Sacareau de l'UMR Passages ; montant demandé 5 400 €, montant proposé 3 000 €. Il s'agit de financer une nouvelle mission dans le cadre d'une ANR qui a été prolongée en raison d'un séisme important ayant eu lieu au moment du déroulement de la mission précédente.

M. BOUTOULLE fait un premier bilan sur les PRSE et rappelle notamment qu'il est important que les collègues prennent conscience des différences avec les anciennes sessions : ils doivent bien cibler en amont les programmes ANR et H 2020 qu'ils visent en prenant l'attache de la Direction de la Recherche et ne pas hésiter à être bien précis sur les objectifs méthodologiques. Le soin avec lequel les dossiers sont construits (degré d'élaboration, clarté méthodologique...) sont aussi des éléments déterminants. Ces informations seront communiquées comme règles communes à l'ensemble de la communauté.

II - Les colloques

M. BOUTOULLE rappelle que les budgets des colloques doivent atteindre les 5 000 € pour être éligibles à la PSE. Les propositions de financement émises par le bureau ont été limitées à 1 500 € en raison du budget imposé de 20 000 €.

1 - "Ruralités maritimes et littorales en Europe au Moyen Âge et à l'Époque moderne", colloque Flaran organisé par Mme Lavaud de l'UMR Ausonius ; montant demandé : 5 000 €, montant proposé plafonné à 1 500 €. Le Bureau a noté que depuis deux ans les colloques de Flaran se déroulent dans le sud du département des Landes et donc sur le territoire de la Région Nouvelle Aquitaine. De ce fait, il sera demandé à Mme Lavaud de faire une demande de cofinancement auprès de cette collectivité. Par ailleurs, la subvention proposée a été minimisée en demandant à l'équipe de participer au financement.

2 - "Danielle Darieux - La traversée d'un siècle" – colloque organisé par Mme Le Gras de l'équipe CLARE ; montant demandé : 2 376 €, montant proposé : 1 500 €. Il a été noté que des droits d'inscription ont été prévus en recette.

3 - "Recherches en didactique des langues" - colloque de l'ACEDLE (Association des Chercheurs en Enseignants Didacticiens des Langues Etrangères) organisé par Mme Causa de l'URM CLLE ERSSàB ; montant demandé : 910 €, montant proposé : 800 €. La participation demandée à la PSE est minime et le budget est bien construit, il tient compte de frais d'inscriptions. Il est à noter qu'il faudra retirer des dépenses les frais de PPI qui sont maintenant gratuits pour les équipes.

4 - "Nouveaux Regards sur Stanley Kubrick" - Journées d'étude dans le cadre des Horizons de la Recherche de l'Ecole Doctorale organisées par M. Baillon de l'équipe CLIMAS ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé : 850 €. Il s'agit d'un colloque intégré aux formations de l'ED et ouvert aux étudiants de Master.

Mme TAUZIN constate que le budget de ces journées d'étude n'atteint pas les 5 000 €, alors que cette somme constitue un plancher pour l'éligibilité des dossiers de la PSE.

M. BOUTOULLE reconnaît que cet élément du dossier n'a pas été noté et pris en compte lors de la discussion au sein du Bureau et que la demande n'est effectivement pas éligible. La vérification devra être systématique à la prochaine session de la PSE et ce critère sera souligné lors de la prochaine campagne de la PSE. La proposition d'un cofinancement de 850 € est donc annulée.

5 - "What do Pictures Do? Remediating images / L'image remédiatisée" – colloque organisé par M. Labarre de l'équipe CLIMAS ; montant demandé : 1 500 €, montant proposé : 1 000 €.

6 - Congrès "Border Crossings. Translation, Migration, & Gender in the Americas, the Transatlantic, & the Transpacific" – organisé par Mme Durrans de l'équipe CLIMAS ; montant demandé : 1 766 €, montant proposé : 1 000 €.

Mme BEGHAIN regrette que la somme demandée initialement n'ait pas été intégralement accordée en raison de l'importance de ce congrès.

Mme COLLIGNON répond que la somme a été diminuée car le budget fait état de la location d'un piano à queue pour un montant de 1056 € et que le bureau n'a pas jugé que cette dépense pouvait être éligible par la PSE.

7 - "European Meeting on Ancient Ceramics" – colloque organisé par M. Chapoulie de l'UMR IRAMAT ; montant demandé : 1 000 €, montant proposé : 750 €. Ce congrès comprend également des frais d'inscriptions.

8 - "Pratiques émergentes en technologies et communication pour le développement : Objets connectés. Nouvelles perspectives pour un développement intelligent." – organisé par M. Kiyindou de l'équipe MICA ; montant demandé : 2 000 €, montant proposé : 1 000 €. Droits d'inscription sont prévus. Il s'agit d'un grand colloque rattaché à l'activité de la Chaire UNESCO « Pratiques émergentes des technologies et communication pour le développement », qui bénéficiera notamment de la présence de M. Alain Beretz, directeur de la recherche et de l'innovation au MESR. Le bureau a relevé le coût important de la visite prévue à la Cité du vin et propose, soit d'organiser une visite de Cap sciences qui sera normalement gratuite, soit de négocier le prix des entrées à la Cité du vin compte tenu des liens que l'UMB entretient avec cet organisme.

9 - "Politiques d'Aristote: livres 7 et 8" – Journées d'études et colloques organisés par M. Laurand de l'équipe SPH ; montant demandé 3 800 €, montant proposé : 1 500 €. Proposition aux participants venant des Etats-Unis de faire prendre en charge les frais de déplacement par leurs universités.

10 - "Expression, judgement and acknowledgement : Cross-Perspectives in Aesthetics and the Philosophy of Mind" – colloque organisé par M. Narboux de l'équipe SPH montant demandé 3 600 €, montant proposé 1 500 €.

11 - "Faire sens. Faire science." – Journée d'étude organisée par Mme Kurts de l'équipe TELEM ; l'assiette budgétaire de cette manifestation, qui se déroule dans une université parisienne, étant inférieure à 5 000 €, son financement relèverait de l'équipe de rattachement et non de la PSE.

12 - "Organisation de l'atelier annuel du consortium CAHIER (TGIR Huma-Num)" - organisé par M. Baudorre de l'équipe TELEM ; montant demandé : 2 000 €, montant proposé : 1 000 €. Il s'agit d'une manifestation annuelle dont l'organisation est tournante. Le bureau a proposé un financement de 1 000 € en raison d'un budget peu précis.

13 - "Jouer Beckett / Performing Beckett" – colloque organisé par M. Gouvard de l'équipe TELEM ; montant demandé 1 000 €, montant proposé : 500 €. Ce colloque se déroule en deux parties : 22-23 mars à Bordeaux-Montaigne et 12-13 octobre à School of Advanced Study, University of London. Le montant proposé a été baissé à 500 € car le Bureau a estimé que les frais de mission et d'hébergement ne sont pas équitablement partagés entre les deux établissements.

14 - "Les acteurs de la coopération et la solidarité internationales aux carrefours des changements" – colloque organisé par Mme Hofmann dans le cadre de la Chaire UNESCO sur la Formation de professionnel-les du développement durable ; montant demandé 2 000€. Les membres du bureau ont estimé que le dossier n'était pas assez précis pour être traité à cette session de la PSE. En outre, le nombre de vacations étudiants paraît trop élevé. Compte tenu de la date prévue de la manifestation (14 et 15/09/ 2017), le projet peut être étoffé et représenté à la prochaine session.

M. BOUTOULLE signale, qu'à ce stade de la discussion, il reste encore 350 € à distribuer sur l'enveloppe initiale des 20 000 €.

Mme COLLIGNON propose que l'on attribue les 280 € demandés par M. Labarre pour son projet de recherche intitulé « Atelier de recherche dessinée ».

M. BOUTOULLE approuve cette proposition et précise que le reliquat de 70 € sera reporté sur l'enveloppe PSE de la session 2.

Il propose de voter les propositions telles qu'énoncées par le bureau de la commission à deux exceptions près :

- le PRSE n°4 de M. Labarre « Atelier de recherche dessinée » pour lequel la commission propose un financement de 280 €
- le colloque n° 4 de M. Baillon "Nouveaux Regards sur Stanley Kubrick" pour lequel la commission a refusé le financement en raison d'un budget non éligible par la PSE

Résultat du vote :

Votants	: 20
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	:20

La Commission de la Recherche approuve les demandes de financement au titre de la PSE

M. BOUTOULLE remercie vivement les membres du bureau de la CR pour l'acuité de leurs expertises.

Mme TOUTON demande à ce que les conditions d'éligibilité des dossiers figurent sur les formulaires de la PSE et sur la grille d'évaluation des rapporteurs.

III – Présentation de la convention de recherche ISIFoR

M. BOUTOULLE demande à Mme BOURMAUD de présenter l'Institut CARNOT ISIFoR - Ingénierie durable des géoressources

Mme BOURMAUD précise qu'à la suite d'un appel à candidatures ouvert le 17 novembre 2015, la structure de recherche ISIFoR a été retenue pour se voir attribuer le label Carnot. Les instituts Carnot sont labélisés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour une période de 10 ans avec évaluation à 3 et à 6 ans.

Elle explique qu'un institut Carnot est une structure de recherche publique qui place la recherche partenariale, c'est-à-dire une recherche au service des entreprises et des collectivités territoriales, au cœur de sa stratégie. Les instituts Carnot sont reconnus à la fois pour leur très haut niveau scientifique et leur professionnalisme et leur engagement à développer une recherche partenariale de qualité.

En ce sens, ils mènent une démarche en faveur de l'innovation dans les entreprises, TPE, PME, ETI et grands groupes, en proposant un accompagnement R&D intégrant les contraintes économiques et de marchés de celles-ci.

Les Instituts Carnot reçoivent un abondement financier de l'État calculé en fonction de leurs recettes contractuelles bilatérales avec les entreprises ainsi que des revenus de licences conclues en exploitation de leur propriété intellectuelle. Ces moyens complémentaires doivent leur permettre d'une part de développer leurs compétences afin de conserver l'avance scientifique et technologique nécessaire à leur performance et à leur attractivité à l'égard des entreprises, et d'autre part de professionnaliser leurs pratiques partenariales.

L'institut Carnot ISIFoR fédère la recherche académique dédiée aux enjeux énergétiques et environnementaux du sous-sol dans le Grand Sud-Ouest. Les établissements de rattachement sont l'Adera, le CNRS, l'IRD, l'Institut Polytechnique de Bordeaux, l'Institut National Polytechnique de Toulouse, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'Université de Bordeaux Montaigne et l'Université Paul Sabatier. La participation d'un établissement à un institut Carnot n'implique pas le versement d'une contribution financière.

Son Cœur de métier est l'Energie, l'Environnement et les Ressources naturelles.

Ses compétences fortes sont : la Mécanique et ses procédés ; le Transport ; la Chimie ; La Construction, le génie civil et l'aménagement du territoire, les Sciences humaines et sociales.

L'institut carnot ISIFoR concentre son action selon les 3 défis technologiques suivants : l'utilisation efficace des ressources conventionnelles, le développement de nouvelles ressources ainsi que la maîtrise de l'empreinte environnementale. Pour répondre à ces défis, ISIFoR s'appuie sur son leadership dans la maîtrise des fluides (eau, gaz, pétrole) dans l'environnement complexe du sous-sol profond (pression, température, fluides complexes, interfaces fluides/solides). ISIFoR pourra également s'appuyer sur ses compétences en sciences sociales dans la gouvernance énergétique.

IV – Questions diverses

M. BOUTOULLE souhaite donner plusieurs informations :

- une information sur les réponses à l'AAP 2017 de la Région : notre établissement participera à 13 projets dont 11 seront déposés par UBM et 2 par le CNRS.

- pour la MASHS, le projet scientifique d'USR a été rendu public le 12 juillet par la COMUE et transmis tel quel au CNRS (INSHS). Nous avons réuni les instances de l'établissement, CDUR et CR le 15 septembre dernier, pour donner un avis sur ce projet, car la transmission avait été faite sans l'avis des établissements potentiellement concernés par le projet de MASHS, dont l'UBM. Le CNRS ayant demandé quelques améliorations, le projet sera amendé pour être transmis le 12 février 2017, au comité national de la recherche scientifique du CNRS par la COMUE et sera ensuite traité à la session de printemps. Initialement le projet modifié ne devait être examiné que par la commission recherche de la COMUE et les membres du comité de préfiguration. M. Boutouille précise qu'il a souhaité que les instances de l'UBM soient aussi consultées. C'est ainsi que le 2 février 2017 la CR et la CDUR donneront un avis sur le projet amendé.

Mme CAMARADE précise que les axes se resserrent autour de projets plus précis. Le calendrier est très serré : le document doit être prêt le 10 février.

M. BOUTOULLE indique que le CNRS souhaite faire ressortir des projets directement opérationnels à la rentrée 2017. Il faut trouver des projets qui marchent ou qui soient en cours de démarrage. Ils doivent rentrer dans l'un des 3 axes, être pluriannuels sur deux ans et multi-site, avec une faisabilité assez élevée. Il y aura une présélection en janvier mais cela n'exclut pas de les représenter plus tard et de prendre date.

Mme TOUTON demande si des projets ont déjà été déposés.

Mme CAMARADE répond que l'on a quelques mois de retard. L'IEP par exemple a déjà présenté des projets, mais tout sera mis à plat en janvier.

M. BOUTOULLE fait état d'un projet de Mme Le Mao qui sera déposé pour l'AAP Région et porté par la MASH. Il précise que la Région acceptera d'examiner le projet alors même que la transition entre la MSHA et la MASHS n'a pas encore été traitée.

M. BOUTOULLE rappelle qu'il existe des postes Comue dédiés à la structuration SHS et que le souhait de l'établissement est qu'une partie de ces postes soit prévue pour des fonctions-support pérennes telles que celles qui sont actuellement exercées par des collègues de la Fondation travaillant à la MSHA.

Mme COLLIGNON demande qui reprendra les programmes en cours de la MSHA.

Mme CAMARADE répond que les anciens projets en cours ne sont pas dans les axes et ne seront donc pas repris par la nouvelle structure. Elle indique la possibilité de l'affectation de 6 postes COMUE et de 2 postes CNRS, mais pas forcément avec les mêmes personnes.

Mme CAMARADE souhaite que toutes ces questions soient posées à la COMUE et au CNRS pour que l'on ait des réponses claires.

Mme LE GRAS souhaite également que la question de la pérennisation des publications de la MSHA soit posée.

M. BOUTOULLE indique que les Presses de la MHSA sont associées à la réflexion sur la constitution d'un réseau de publication scientifique avec les PUB, les presses des universités de Pau, Limoges, ainsi qu'avec Ausonius Editions.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET